

SEA NORD RIVE DROITE DU CHER

03 ZA DE CROZET - BP 22

03190 VALLON EN SULLY

Tél. : 04 70 06 50 51  
secretariat@sivomvallon.fr

SIRET : 24030066500017

**Emis le : 10 février 2021**

JOMIER Jérôme, PRESIDENT

**AVIS DES SOMMES  
A PAYER  
N° 000105**

AS\_030\_CERIGF

Référence : 2021-EA-00-105

TRESORERIE MUNICIPALE DE MONTLUCON  
QUAI FOREY - CS 30567  
03108 MONTLUCON CEDEX**DUPONT Rita**  
Adresse de consommation  
Le Bourg  
03350 LE BRETHONMme DUPONT Rita  
13 RUE DE LA FACTURE  
06000 SAINT TRESOR SUR MER**PERIODE : 1er Semestre EAU 2021**

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
<b>COMMUNE : LE BRETHON</b>						
Volume d'eau consommée en 2020 (01 - Jusqu'à 300 m³)	117	2,06	13,26	5,50	241,02	
Redevance SMEA	117	0,15	0,97	5,50	17,55	
Redevance Pollution	117	0,23	1,48	5,50	26,91	
Prélèvement à la ressource	117	0,042	0,27	5,50	4,91	
<b>Montant à régler dans un délai de 15 jours à réception</b>					<b>290,39</b>	
Régalez en ligne sur internet : <a href="http://www.seavallon.fr">www.seavallon.fr</a>					<b>Total T.V.A.</b>	<b>15,98</b>
- Identifiant Collectivité : <b>002742</b>					<b>Total à payer (€) :</b>	<b>306,37</b>
- Référence : <b>2021-EA-00-105</b>						

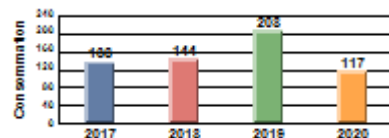
Prix du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00262 €/litre

Coût de l'abonnement : 0,00000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation m³
01234	123456789	Compteur vu	31/12/2019-1600	03/09/2020-1717	117
<b>Détail T.V.A.</b> Eau : (5.5 %) 15,98					

Historique de consommation

2017	2018	2019	2020
138 m³	144 m³	208 m³	117 m³

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)).

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.  
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DUPONT Rita  
13 RUE DE LA FACTURE  
06000 SAINT TRESOR SUR MER**TIP SEPA**Référence Unique de Mandat : TIPSEPA00303002400000000000000010521  
ICS : FR49ZZ85842A  
Référence : 000105

Montant : 306,37 €

Créancier SEA NORD RIVE DROITE DU CHER

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9



DATE et LIEU

SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

024010500214 DUPONT Rita

###

941133000175 47060000000000001050030304977706 30637

## **Comment régler votre créance envers la collectivité publique :**

Comptable chargé du recouvrement :

Trésorerie Municipale de Montluçon - Quai Forey - CS 30567 - 03108 MONTLUÇON CEDEX

Tél. 04 70 02 29 80 - t003030@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, sauf les mardi et jeudi après-midi.

Les moyens de paiement :

- Par Internet au moyen d'une CB (TIPI), sur le site sécurisé du Trésor Public, [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr) via notre site internet [www.seavallon.fr](http://www.seavallon.fr), rubrique "Régler sa facture en ligne", en saisissant les informations suivantes mentionnées sur votre facture dans le cadre rouge : "Identifiant collectivité" et "Référence".

- Par mandat ou virement bancaire sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

IBAN : FR 33 3000 1005 67C0 3100 0000 021 BIC : BDFEFRPPCCT

Veillez indiquer en zone "Objet /Libellé", la dénomination de la collectivité puis les références portées sur le talon de facture.

- Par prélèvement bancaire unique : via PayFIP sur site : [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

- Par Carte Bancaire au guichet du comptable chargé du recouvrement.

- Par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du TIP NON signé et NON agrafé, sans AUCUN autre document. Le tout est à envoyer à l'adresse mentionnée sur le TIP.

- En numéraire accompagné du présent avis : en espèces limités à 300 euros, soit à l'accueil du SEA avec le montant exact, soit auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site : [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)).

Sinon, il vous est recommandé de payer par titre interbancaire de paiement (TIP), en détachant le talon en bas du recto du présent avis, en le DATANT et en le SIGNANT dans l'encadré indiqué. Si vos bonnes coordonnées bancaires ne sont pas mentionnées en haut à gauche de ce TIP, joignez un relevé d'identité bancaire du compte sur lequel sera prélevé cette créance. Le tout est à envoyer à l'adresse mentionnée sur le TIP.

## **Comment contester ou vous renseigner sur votre créance envers la collectivité publique**

Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, contactez le SEA Nord Rive Droite du Cher de Vallon en Sully.

Dans un délai de 2 mois suivant la réception du présent avis des sommes à payer (Article L 1617-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal Administratif compétent.

Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous au comptable chargé du recouvrement désigné ci-dessus.

Tout défaut de paiement pourra faire l'objet de poursuites engagées par le comptable public (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels).

### QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

La fiche d'information sur la qualité de l'eau distribuée est consultable :

- sur le panneau d'affichage à l'entrée du SEA

- sur le site Internet du SEA : [www.seavallon.fr](http://www.seavallon.fr)

- sur celui de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes : [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-votre-eau-potable](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-votre-eau-potable)